



## grenoblois d'ailleurs... citoyens d'ici !

vous êtes étudiants, retraités,  
salariés, demandeurs d'emploi, membres  
d'associations... soyez Les bienvenus!!!

karibu  
gabitê  
akwaba  
स्वागत  
namaste  
I bisimila  
ようこそ  
üdvözlöm  
haere mai  
ברוכים הבאים  
tonga soa  
ยินดีต้อนรับ  
bem-vindo  
dobrodošli  
dobro došli  
bienvenida  
mirë se vini  
malo e lelei  
hosgeldiniz  
nal-varravu  
bari galoust  
عربية ترجمة  
rahim itegez  
dalal ak diam  
oyeyi bolamu  
vhali karay aaya  
добро пожаловать  
herzlich willkommen  
....



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ  
GRENOBLOIS D'AILLEURS...  
CITOYENS D'ICI.



Grenoble

www.grenoble.fr

**charte**  
de la **démocratie**  
Locale

## grenoblois d'ailleurs... citoyens d'ici



mobilisez-  
vous,  
participez !

Le conseil consultatif  
des résidents étrangers  
grenoblois



www.grenoble.fr



Grenoble

www.grenoble.fr

### • votre engagement

Participez à votre conseil un jour, un mois, un an  
c'est possible, c'est vous qui décidez !  
Chacun est libre de s'impliquer en fonction de ses disponibilités.

### • des sujets sérieux, des rencontres précieuses !

Bien sûr, le CCREG est là pour parler de démocratie, de projets,  
d'éducation, de logement, de coopération décentralisée, d'inter  
culturalité, l'expression de vos besoins et votre engagement pour  
l'égalité et la citoyenneté de résidence, seront précieux pour les élus,  
les techniciens de la ville et tous les Grenoblois. Mais le CCREG c'est  
aussi un lieu de convivialité et de partage des différentes richesses  
culturelles.

### • comment s'inscrire ou s'informer ?

#### • Permanence à la mairie

Lundi : 14 h-17 h  
Mercredi : 9 h-12 h  
Jeudi : 14 h-18 h

#### • Par mail : [ccreg@ville-grenoble.fr](mailto:ccreg@ville-grenoble.fr)

#### • Par courrier :

En renvoyant le coupon-réponse à l'adresse suivante :  
DAT Pôle Dialogue Public  
Hôtel de ville  
11, bd Jean Pain,  
38 000 Grenoble

#### • Par téléphone au : 04 76 76 32 58



# Le conseil consultatif des résidents étrangers

## ● grenoblois d'ailleurs.... citoyens d'ici

Alors que vous participez à la vie de la cité, habitez, vivez, étudiez, travaillez, ou que vos enfants fréquentent les écoles de la ville, vous, citoyens résidents étrangers extra-européen, ne bénéficiez pas -en raison

de votre nationalité- du droit de vote et d'éligibilité au niveau local. C'est pour pallier ce déficit démocratique que le Conseil Municipal a décidé en 1999, la création du Conseil Consultatif des Résidents Étrangers Grenoblois, mis en place en juillet 2000. Instance de démocratie participative, il doit vous permettre de produire une réflexion collective et des avis qui viennent enrichir les politiques publiques locales.

## ● dix ans, déjà !

Dix ans déjà que le CCREG se mobilise et apporte sa contribution à la vie politique locale. Son renouveau est l'occasion d'impulser de nouvelles thématiques et d'intégrer un plus grand nombre de résidents étrangers.

**Vous êtes étudiants, retraités, salariés, demandeurs d'emploi, membres d'associations, le CCREG a besoin de vous !!!**

## ● quels sont les sujets de travail ?

**Le CCREG travaille sur plusieurs thématiques par le biais de commissions qui peuvent évoluer selon les enjeux et les projets**

- le droit de vote et d'éligibilité des étrangers,
- la coopération décentralisée,
- la culture,
- l'éducation,
- le logement/hébergement,
- la démocratie participative,
- et bien d'autres...

## ● quelle est la vocation du ccreg ?

Le CCREG est un lieu de convergence multiculturelle. Dans une métropole cosmopolite comme Grenoble où se côtoient plus de 70 nationalités, le CCREG est l'instance qui vient enrichir les politiques publiques municipales d'expériences menées à l'étranger.

## ● L'objectif

### • Participer pleinement à la démocratie locale

Le CCREG est une instance de démocratie participative dans laquelle chacun peut s'exprimer et dialoguer avec les élus et services de la Ville.

### • Donner un avis sur les politiques locales

À la demande du maire ou de sa propre initiative le conseil réfléchit sur les projets de la ville et sur les sujets concernant les Grenoblois, dont les résidents étrangers. À l'issue de cette réflexion collective, les avis sont remis au conseil municipal ou aux commissions où ils seront débattus.

- Recueillir et faire remonter par des temps d'échanges ou par des avis une réflexion sur les pratiques de démocratie participative existantes dans d'autres pays (intérêts et limites) et en faire part à la municipalité.

## ● comment ça marche ?

### Qui compose le CCREG ?

- Tout étranger hors Union Européenne.
- Personnes nouvellement naturalisées.
- Associations œuvrant dans le champ du droit des étrangers et de l'intégration
- Associations communautaires.

Le CCREG est co-présidé par un élu et un habitant.

## ● quel est le rythme de travail ?

Les membres du CCREG définissent leur rythme de travail selon les thèmes traités. Le bureau ainsi que les commissions se réunissent une fois par mois.

Chaque membre peut impulser un sujet de travail en lien avec les politiques publiques locales et la citoyenneté de résidence.

## ● quels sont les moyens d'action ?

Les membres du CCREG définissent leur rythme de travail.

Le CCREG est doté d'un budget de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros et d'un correspondant chargé d'assurer les permanences et d'animer la vie du conseil.